



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 8 février 2018 à 18h00
Au siège de Grand Lac – 1500 boulevard Lepic à Aix-les-Bains

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS

Dominique DORD
Renaud BERETTI
Corinne CASANOVA

Pouvoir de Robert CLERC

Pouvoir de Nicolas JACQUIER
Départ après la 6^{ème} délibération

LA BIOLLE
LE BOURGET DU LAC
BRISON SAINT INNOCENT
CHINDRIEUX
ENTRELACS
ENTRELACS
LE MONTCEL
MOTZ
MOUXY
ONTEX
PUGNY-CHATENOD
SAINT OFFENGE
SAINT OURS
SAINT PIERRE DE CURTILLE
SERRIERES EN CHAUTAGNE
TRESSERVE
TREVIGNIN
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Blandine BELLANCA
Marie-Pierre FRANCOIS
Jean-Claude CROZE
Marie-Claire BARBIER
Bernard MARIN
Claude GIROUD
Jean-Christophe EICHENLAUB
Olivier BERTHET
Gabrielle KOEHREN
Jacques CURTILLET
Jean-Guy MASSONNAT
Bernard GELLOZ
Christian REBELLE
Sylvie L'HEVEDER
Denise de MARCH
Jean-Claude LOISEAU
Gérard GONTHIER
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
Pouvoir de Nicola FALCETTA
Pouvoir d'Olivier ROGNARD

Pouvoir de M. SAVIOZ-FOUILLET

Pouvoir d'Eudes BOUVIER

Départ après la 6^{ème} délibération

Absents excusés :

CHANAZ

Yves HUSSON

Autres présents non votants :

Yves GRANGE
Jean-François BRAISSAND
Danièle BEAUX-SPEYSER
Guillaume GIRERD
Laurent LAVAISSIERE
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Martine REVOL
Benjamin DROMARD
Véronique MERMOUD
Sophie CASSARO
Daniel CAILLE
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Entrelacs
Entrelacs
Drumettaz-Clarafond
ITEM Etudes et Conseil
Directeur général adjoint
Directeur des services à la population
Directeur du pôle Eau
Directrice de cabinet
Responsable Déplacements
Responsable Urbanisme – Foncier – Habitat
Responsable Tourisme
Responsable Voirie – Commune d'Aix-les-Bains
Responsable juridique/assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 1^{er} février 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 207 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 20 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (22 présents et 29 votants).



DÉLIBÉRATION

N° : 16 Année : 2018
Exécutoire le : 16 FEV. 2018
Affichée le : 16 FEV. 2018
Visée le : 16 FEV. 2018

TOURISME

Contrat « Aménagements nord du lac - volet mobilité douce » 2017-2022 avec le département de la Savoie

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Chautagne du 06/10/16.

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 20/10/2017.

La Communauté de Communes de Chautagne portait un programme « Aménagement Nord du Lac » repris par Grand Lac avec la fusion des intercommunalités. Ce programme comporte un volet « mobilité douce » consistant en l'aménagement d'infrastructures de déplacement doux à savoir :

Action	Coût € HT	Calendrier prévisionnel
Connexion de Serrières en Chautagne à la ViaRhôna (création parking et cheminement)	414 400	2017
Connexion de Ruffieux à la ViaRhôna	492 425	2019
Liaison douce Conjux-Portout (liaison cyclo/piéton)	931 850	2019
Liaison douce Chatillon-Portout (liaison cyclo/piéton)	1 128 500	2019
Liaison douce Portout-Chanaz et connexion à la ViaRhôna (liaison cyclo/piéton)	888 100	2020
Liaison douce Chindrieux-Chatillon (liaison cyclo/piéton) :		
- 1 ^{ère} phase Chindrieux stade/Apôtres	200 000	2018
- 2 ^{ème} phase Apôtre/Chatillon	350 400	2019

Le montant des travaux est estimé à 4 405 675 € HT.

La Communauté de Communes de Chautagne avait sollicité le département de la Savoie pour obtenir une aide financière sur ces actions. Ce dernier a délibéré en octobre 2017 en ce sens en apportant un soutien de 2 000 000 €, soit un reste à charge pour Grand Lac de 2 405 675 € HT.

Pour ce faire, le département de la Savoie souhaite mettre en place un contrat avec Grand Lac visant à établir les engagements de chacune des parties, pour la période 2017-2022, selon le calendrier prévisionnel ci-dessus.

Il convient donc de procéder à la validation de ce contrat pour valider l'aide financière départementale.

Le Président rappelle que le volet « Mobilité Douce » est inscrit au PPI de Grand Lac présenté au bureau communautaire du 21 septembre 2017 et au conseil communautaire du 22 novembre 2017.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le contrat évoqué ;
- AUTORISE le Président à signer le contrat et tous les actes nécessaires à son exécution ;
- AUTORISE le Président à demander les subventions correspondantes selon le calendrier prévisionnel établi.

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 20
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 8 février 2018
Le Président,
Dominique DORD

EXTRAIT DU RECUEIL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SAVOIE

Séance du 20 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt du mois d'octobre, le Conseil départemental de la Savoie, convoqué par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans sa salle de délibérations, à l'Hôtel du Département, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de M. Hervé GAYMARD.

38 Conseillers départementaux sont en exercice.

À l'ouverture de la séance, à 9 h 40,

sont présents : Mme ABONDANCE, M. ARTHAUD-BERTHET, Mme BARBIER, M. BERETTI, Mme BERTHET, M. BERTHOUD, Mmes BOCHATON, BONFILS, MM. BOUVARD, BRET, Mmes BRUNET, CHAPPUIS, M. CHARVOZ, Mmes CHEVALLIER, CRESSENS, MM. DARVEY, DUC, Mmes FAVETTA-SIEYES, FERRARI, FONTAINE, MM. GAYMARD, GIROUD, GRANGE, GUIGUE, Mmes HARS, LAUMONNIER, MM. LOMBARD, PICOLLET, ROLLAND, Mmes RUAZ, SCHMITT, TALLIN, M. THEVENET, Mme UTILLE-GRAND, M. VAIRETTO, Mme WOLFF.

sont excusés : M. MITHIEUX,
M. REPENTIN.

Les membres présents étant en nombre suffisant, l'Assemblée délibère.

M. Denis LABBÉ, Préfet de la Savoie, invité, assiste à la séance.

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA CHAUTAGNE
Contrat « Aménagements nord du lac, volet mobilité douce 2017-2022 »
Approbation du programme d'actions et engagement de la première action

*

Exposé des motifs :

• **CONTEXTE :**

La Chautagne, située au nord du lac du Bourget, se caractérise par un tourisme de détente reposant notamment sur un patrimoine culturel de grande notoriété comme l'Abbaye de Hautecombe, un patrimoine naturel propice à des activités douces et un accès au lac avec ses ports et ses plages.

Ces dernières années, de nombreux équipements très structurantes ont été réalisés par la puissance publique, comme la base de loisirs lacustre de Chanaz ou l'infrastructure de la Via Rhôna. De plus en 2011, l'UNSECO a classé les sites palafittiques de Conjux, Hautecombe et Chindrieux au patrimoine mondial de l'humanité conférant ainsi aux secteurs concernés une attractivité singulière.

Un projet de territoire défini initialement par la Communauté de communes de Chautagne a été élaboré et tient compte de ces nouvelles potentialités. Il vise à organiser et mettre en cohérence la nouvelle offre touristique dans un esprit de préservation de l'environnement et des paysages.

Ce projet appelé « aménagements nord du lac » porté à l'époque par la Communauté de communes de Chautagne est décliné selon 3 axes :

- un axe « lac de charme » avec la valorisation et la requalification des ports, plages et embarcadères,
- un axe « Haut-Rhône » pour démultiplier les impacts de la Via Rhôna en Chautagne en créant des accès et portes d'entrées à la Via Rhôna, des étapes, des activités,
- un axe « mobilité douce » pour connecter les sites touristiques selon des modalités prenant en compte l'environnement.

• **INTERVENTION DU DEPARTEMENT :**

Le Département a été sollicité financièrement le 29 novembre 2016 par la Communauté de communes de Chautagne pour la mise en œuvre de l'axe mobilité douce.

Ces actions prises dans leur globalité constituent un ensemble cohérent. Elles convergent avec les axes du Schéma départemental du tourisme adopté en 2013 puisqu'en lien avec le tourisme d'été, l'itinérance, la mobilité et la destination lac telle que promue par Savoie Mont Blanc Tourisme.

Ce volet sur la mobilité douce représente un investissement du territoire évalué à environ 4,4 millions d'euros sur la période 2017-2022.

Lors du débat d'orientations budgétaires du 17 février 2017, il a été proposé de soutenir le projet et le programme d'actions qui en découle pour un soutien départemental de 2 millions d'euros.

Une répartition prévisionnelle de cette enveloppe sur chacune des actions est proposée en annexe 1.

La Communauté de communes de Chautagne initialement maître d'ouvrage des opérations, a transféré la compétence mobilité douce ainsi que le programme d'actions correspondant à la Communauté d'agglomération « Grand Lac » qui a été créée le 1^{er} janvier 2017 et qui en assume désormais la mise en œuvre.

Les relations liant « Grand Lac » et le Département pour la phase opérationnelle de ce volet mobilité doivent être formalisées par un contrat avec la Communauté d'agglomération.

Ce contrat dont le projet est proposé en annexe 2, vise à établir les engagements de chacune des parties, pour la période 2017 - 2022 selon le calendrier prévisionnel indiqué.

La Commission permanente examinera les dossiers de demande de subvention des actions figurant au contrat, lorsqu'ils seront réputés complets et instruits et sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget.

L'Agence touristique départementale sera associée aux projets notamment dans le cadre de la médiation qui serait envisagée sur les itinéraires mais aussi au regard des problématiques de confort d'usage.

- **PROGRAMMATION 2017 :**

Les services du Département ont accusé réception et instruit le dossier de demande de subvention pour la première action du contrat, soit la création d'un cheminement doux entre la base de loisirs de Serrières et la Via Rhôna ainsi que la création d'un parking de desserte à Serrières.

Cette action peut faire l'objet d'une attribution de subvention, le Département ayant inscrit 200 000 euros au budget primitif 2017 pour les dossiers instruits et complets durant cet exercice.

Proposition de décision :

Il est proposé au Conseil départemental, après avis favorable de la Troisième commission du 5 octobre 2017 et après discussion, au cours de laquelle y prennent part MM. DUC, GAYMARD, LOMBARD et ROLLAND, portant sur les nouvelles orientations à venir quant aux actions touristiques :

- d'approuver le principe d'un engagement du Département à hauteur de 2 millions d'euros en faveur du volet « mobilité douce » du projet « d'aménagements nord du lac » porté par la Communauté d'agglomération « Grand Lac »,
- d'approuver le contenu du volet mobilité douce du « projet d'aménagements nord du lac » décrit en annexe 1 pour la période 2017-2022,
- d'approuver le contrat avec la Communauté d'agglomération « Grand Lac » pour une enveloppe départementale de 2 millions d'euros tel que proposé en annexe 2 sous réserve :
 - de l'articulation des actions avec les politiques départementales menées par ailleurs,
 - de l'obtention d'éventuels cofinancements qui viendraient atténuer la charge du Département, étant précisé que le Département ne mobilisera pas d'autres lignes budgétaires sur les opérations concernées,
- d'autoriser le Président à signer le contrat au nom du Département,
- d'accorder 200 000 € en faveur de Grand Lac pour l'action 1 sur Serrières en Chautagne, les crédits ayant été inscrits au budget 2017,

- de donner délégation à la Commission permanente pour l'affectation des crédits départementaux inscrits annuellement une fois les dossiers reçus et instruits étant précisé que la Communauté d'agglomération « Grand Lac » cherchera à optimiser systématiquement ses plans de financement.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE Pour le Président du Conseil départemental, par délégation  Isabelle ROBERT Secrétaire générale	VISA PRÉFECTURE PREFECTURE de la SAVOIE 31 OCT. 2017 REÇU	Adopté <input checked="" type="checkbox"/> Rejeté <input type="checkbox"/> Retiré de l'ordre du jour <input type="checkbox"/> Ajourné <input type="checkbox"/>	SIGNATURE DU PRÉSIDENT Hervé GAYMARD  31 OCT. 2017
---	--	---	--

31 OCT. 2017

Il y a une abstention (M. DUC).



Contrat « Aménagements nord du lac : volet mobilité douce »

Programme d'actions 2017-2022

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération Grand Lac

Programme d'actions	Opérations		Coût total des travaux (HT)	Propositions de subventions	Calendrier prévisionnel
	Descriptif				
1. Connexion à la Via Rhôna et valorisation du site Serrières en Chautagne	<ul style="list-style-type: none"> * création d'un cheminement doux pour relier la base de loisirs de Serrières à la Via Rhôna * création d'un parking en périphérie du centre bourg de Serrières 		414 400 €	200 000 €	Projet 2017.
2. Création d'une liaison piétons/cycles entre Chindrieux et le port/plage de Chatillon. 1 ^{ère} section : Chindrieux stade au carrefour des Apôtres	<ul style="list-style-type: none"> * création d'un cheminement sur voie roulante existante et sur voie forestière * aménagement paysager * râtelier à vélos 		200 000 €	100 000 €	Projet 2018.
3. Création d'un itinéraire pour piétons/cycles entre Ruffieux et le hameau de La Loi	* création d'un itinéraire le long de la RD en partant de Ruffieux jusqu'au village de La Loi avec accès à la Via Rhôna		492 425 €	220 000 €	Projet 2019
4. Création d'une liaison pour piétons/cycles entre Portout et Conjux	* création d'une bande cyclable et piétons le long de la RD jusqu'à la plage de Conjux		931 850 €	420 000 €	Projet 2019

Opérations				Propositions de subventions	Calendrier prévisionnel
Programme d'actions	Descriptif	Coût total des travaux (HT)			
5. Création d'une liaison pour piétons/cycles entre Chatillon et Portout	<ul style="list-style-type: none"> * création d'une liaison cyclo en voirie partagée et en secteur boisé * installation de passerelles * création d'un sentier piétons pour éviter la RD 	1 128 500 €	500 000 €	Projet 2019	
6. Création d'une liaison piétons/cycles entre Chindrieux et le port/plage de Chatillon. 2ème section : carrefour des Apôtres jusqu'à la plage de Chatillon	<ul style="list-style-type: none"> * création d'un cheminement sur voie roulante existante et sur voie forestière * aménagement paysager * râtelier à vélos 	350 400 €	160 000 €	Projet 2019	
7. Création d'une liaison douce piétons/cycles entre Portout et Chanaz	* création d'un cheminement mixte à partir du chemin de halage existant à Portout puis d'une voie verte jusqu'à Chanaz	888 100 €	400 000 €	Projet 2020	
	TOTAL	4 405 675 €	2 000 000 €		

Département de la Savoie

Communauté d'agglomération Grand Lac

CONTRAT « Aménagements nord du lac : volet mobilité douce »
2017-2022

VU la délibération du Conseil général du 24 juin 2013 adoptant un schéma départemental au tourisme et les orientations notamment en matière de tourisme d'été, d'itinérance, de déplacements doux,

VU l'intégration de la Communauté de communes de Chautagne au sein de la Communauté d'agglomération Grand Lac le 1^{er} janvier 2017 et les conséquences qui en ont résulté notamment en matière de compétences transférées,

VU la délibération de l'Assemblée départementale du 20 octobre 2017 approuvant la passation d'un contrat avec la Communauté d'agglomération Grand Lac pour la réalisation d'un programme d'actions axé sur les mobilités douces sur les 8 communes de Chautagne dans le cadre d'un projet plus vaste de développement touristique de ce territoire appelé « projet d'aménagements nord du lac »,

ENTRE

Le Département de la Savoie, représenté par son Président Monsieur Hervé GAYMARD,

ET

La Communauté d'agglomération Grand Lac, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent contrat a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles le Département et la Communauté d'agglomération Grand Lac conviennent pour la réalisation d'un programme d'investissement sur les 8 communes de Chautagne sur le thème de la mobilité douce, volet du projet plus global appelé « projet d'aménagements nord du lac ».

Les objectifs poursuivis visent :

- la connexion des sites touristiques selon des modes de déplacements doux,
- la valorisation environnementale des sites et itinéraires empruntés,
- à encourager les résidents, excursionnistes et voyageurs à modifier leur comportement en matière de déplacements.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT

Le Département apporte son concours financier à la réalisation d'un ensemble d'opérations détaillées en annexe à ce contrat avec un montant de dépenses subventionnables arrêté à 4 405 675 € HT.

Cette annexe comporte également une cartographie illustrant les itinéraires envisagés.

Le Département a fixé à 2 000 000 d'euros l'enveloppe de crédits qui sera mobilisée pour la réalisation des opérations de ce contrat.

Il a approuvé une ventilation prévisionnelle de cette enveloppe selon les opérations concernées.

Chaque opération fera l'objet d'un dossier de demande de subvention complet, d'un examen par les instances du Département et d'une subvention individualisée.

Chaque subvention fera l'objet d'une notification spécifique et d'un arrêté attributif de subvention précisant les conditions de versement des subventions.

Ces versements interviendront pour chaque opération sous forme d'un premier acompte égal à 25 % de la subvention prévue sur présentation des ordres de service aux entreprises ; puis par acomptes successifs au prorata des dépenses effectuées et sur présentation des justificatifs correspondants dont les factures de travaux.

Le solde de 20 % sera versé en fin d'exécution de l'opération sur présentation du décompte définitif des dépenses engagées.

Pour chaque action et dans l'hypothèse où la dépense réelle serait inférieure à celle estimée dans le présent contrat, le montant de la subvention correspondante sera ajustée à due proportion.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE GRAND LAC

En tant que signataire du contrat, Grand Lac s'engage, avec la participation financière du Département, à mettre en œuvre, de 2017 à 2022, le programme d'actions précisé en annexe.

Le Maître d'ouvrage désigné s'engage,

- Pour chaque opération :
 - à réaliser le programme d'actions tel que prévu au titre du contrat dans le calendrier fixé,
 - à associer les services du Département et de l'Agence touristique départementale pour l'élaboration des projets, leur mise en adéquation avec les politiques départementales, le traitement des questions de médiation sur les itinéraires, de confort d'usage, de mise en tourisme.
 - à transmettre au Département de la Savoie, préalablement à tout démarrage de travaux et pour chaque opération, un dossier administratif et technique comportant la décision ou délibération, les autorisations administratives ad hoc, l'avant-projet détaillé, l'estimation financière par corps d'état et tout document permettant d'appréhender la démarche et le contexte dans lesquels s'inscrit le projet en cause ;
 - à faire apparaître sur les panneaux de chantiers correspondants à ces opérations le logo et la contribution financière du Département de la Savoie ;
 - à mentionner le soutien du Département dans tous les articles et documents présentant l'opération pendant sa phase de réalisation et lors de sa réception ;
 - à faire apparaître le logo de Savoie Mont Blanc Tourisme dans tous les documents d'information, de promotion, de commercialisation, de communication ;
 - à produire les ordres de service, les états récapitulatifs des dépenses engagées en cours de réalisation et les décomptes définitifs en fin d'opération.

- Pour le projet d'ensemble relatif aux aménagements nord du lac, sur le volet mobilité douce :
- à travailler avec l'Agence Touristique Départementale pour déployer le Label Accueil Cyclo chez les hébergeurs et prestataires de Chautagne ;
- à travailler une mise en tourisme et une communication globale du territoire de Chautagne afin de valoriser les liaisons inter sites et les connexions avec les 2 axes structurants Via Rhona et Vélo Route V63.

ARTICLE 4 – SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT

Un état d'avancement annuel sera effectué en fonction de la progression des actions programmées, aussi bien sur un plan quantitatif (chiffres significatifs) que qualitatif (marge de progression réalisée).

ARTICLE 5 - MODIFICATION DU CONTRAT

Les parties conviennent que le contrat pourra être ajusté par voie d'avenant. Ce dernier n'entrera en vigueur qu'après le vote favorable de chacune des instances délibératives des parties signataires. Il interviendra à titre exceptionnel et ne devra pas modifier la philosophie générale du projet.

ARTICLE 6 - DATE D'EFFET ET DURÉE

Le présent contrat prendra effet à compter de sa signature pour s'achever au 31 décembre 2022.

ARTICLE 7 - RÉSILIATION DU CONTRAT

Le contrat pourra être résilié dans les situations suivantes :

- en cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans le présent contrat. Celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.
- en cas de non poursuite des objectifs mentionnés à l'article 1. Le contrat pourra être résilié par les partenaires par notification écrite.
- en cas de force majeure ou pour tout autre motif d'intérêt général, la convention pourra être résiliée de plein droit par le Département, par notification écrite à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à _____, le _____

Le Président du Conseil général

Le Président de la Communauté d'agglomération Grand Lac

Hervé GAYMARD

Dominique DORD

Contrat « Aménagements nord du lac : volet mobilité douce »**Programme d'actions 2017-2022****Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération Grand Lac**

Opérations		Coût total des travaux (HT)	Propositions de subventions	Calendrier prévisionnel
Programme d'actions	Descriptif			
1. Connexion à la Via Rhôna et valorisation du site Serrières en Chautagne	<ul style="list-style-type: none"> * création d'un cheminement doux pour relier la base de loisirs de Serrières à la Via Rhôna * création d'un parking en périphérie du centre bourg de Serrières 	414 400 €	200 000 €	Projet 2017.
2. Création d'une liaison piétons/cycles entre Chindrieux et le port/plage de Chatillon. 1 ^{ère} section : Chindrieux stade au carrefour des Apôtres	<ul style="list-style-type: none"> * création d'un cheminement sur voie roulante existante et sur voie forestière * aménagement paysager * râtelier à vélos 	200 000 €	100 000 €	Projet 2018.
3. Création d'un itinéraire pour piétons/cycles entre Ruffieux et le hameau de La Loi	* création d'un itinéraire le long de la RD en partant de Ruffieux jusqu'au village de La Loi avec accès à la Via Rhôna	492 425 €	220 000 €	Projet 2019
4. Création d'une liaison pour piétons/cycles entre Portout et Conjux	* création d'une bande cyclable et piétons le long de la RD jusqu'à la plage de Conjux	931 850 €	420 000 €	Projet 2019

Opérations				
Programme d'actions	Descriptif	Coût total des travaux (HT)	Propositions de subventions	Calendrier prévisionnel
5. Création d'une liaison pour piétons/cycles entre Chatillon et Portout	<ul style="list-style-type: none"> * création d'une liaison cyclo en voirie partagée et en secteur boisé * installation de passerelles * création d'un sentier piétons pour éviter la RD 	1 128 500 €	500 000 €	Projet 2019
6. Création d'une liaison piétons/cycles entre Chindrieux et le port/plage de Chatillon. 2ème section : carrefour des Apôtres jusqu'à la plage de Chatillon	<ul style="list-style-type: none"> * création d'un cheminement sur voie roulante existante et sur voie forestière * aménagement paysager * râtelier à vélos 	350 400 €	160 000 €	Projet 2019
7. Création d'une liaison douce piétons/cycles entre Portout et Chanaz	* création d'un cheminement mixte à partir du chemin de halage existant à Portout puis d'une voie verte jusqu'à Chanaz	888 100 €	400 000 €	Projet 2020
TOTAL		4 405 675 €	2 000 000 €	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE de COMMUNES de CHAUTAGNE
Canton de RUFFIEUX
Département de la SAVOIE

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2016

Nombre de Membres

En exercice : 19
Présents : 20
Votants : 21

L'an deux mil seize et le 6 octobre à dix neuf heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROGNARD Olivier, Président, Maire de Ruffieux.

Date de la convocation : 30 septembre 2016

PRESENTS : Marie Claire BARBIER, Monique MICHAUD, Jean-Michel THONET, Rémi FURLAN, Olivier BERTHET, Laurent DEJEY, Claude DUCRUET, Pierre-Yves PASQUALI, Olivier ROGNARD, Sylvie L'HEVEDER, Denise DE MARCH, Nicolas DEPRez, Jean-Marc JOURDAN, Sandrine PERRIN, Pierre REVERCHON, Sophie BOUGNERES, Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET.

ABSENTS :

Monsieur Laurent DEJEY, pouvoir à Monsieur Olivier BERTHET,
Madame Maria PILLOUD, pouvoir à Monsieur Olivier ROGNARD
Madame Caroline BRUNEAUX,
Monsieur Olivier DEMAISON,
Monsieur Stéphane ORTOLAN,
Monsieur Robert RIPOLL.

3) AMENAGEMENT NORD DU LAC

Demande de subvention étude « mobilité douce »

Vu les compétences de la Communauté de Communes de Chautagne

Monsieur le Président rappelle que le projet aménagement nord de lac prévoit notamment la réalisation d'aménagement autour de la ViaRhôna.

Monsieur le Président précise qu'une étude « mobilité douce » au stade APS est en cours dans le cadre du projet aménagement Nord du Lac. Cette étude porte sur :

- La connexion ViaRhôna / porte entrée Ruffieux
- La connexion ViaRhôna / porte entrée Serrières-en-Chautagne
- La connexion ViaRhôna / boucles de découverte
- La liaison Conjux-Portout-Chatillon
- La liaison Portout-Chanaz
- La liaison Chindrieux-Chatillon

Monsieur le Président ajoute que des subventions sont envisageables et propose de solliciter toutes les subventions envisageables et notamment de déposer une demande de subvention auprès du Département au titre du PPI et auprès de la Région.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **Monsieur le Président propose de solliciter toutes les subventions envisageables et notamment de déposer une demande de subvention auprès du Département au titre du PPI et auprès de la Région.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre les démarches nécessaire et à signer tous les documents correspondants.**

Le Président, Olivier ROGNARD,
Certifie le caractère exécutoire de
cette délibération. Il certifie l'avoir
publiée et déposée à la Préfecture
de la Savoie.

Ainsi fait et délibéré à RUFFIEUX
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Le Président,







Acte à classer

201671

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2016-10-28T16-12-59.00 (MI203344217)**Identifiant unique de l'acte :** 073-247300338-20161006-201671-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** DEMANDE DE SUBVENTION ETUDE MOBILITE**Date de décision :** 06/10/2016

Nature de l'acte : Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions

Acte : [201671_201610281558.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/10/16 à 16:12

Par [GHARMAOUI Khadija](#)

Transmis

Date 28/10/16 à 16:13

Par [GHARMAOUI Khadija](#)

Accusé de réception

Date 28/10/16 à 16:23

Aménagement nord du lac Mobilité douce



LA CHAUTAGNE

Les aménagements :

1. Connexion de Serrières en Chautagne à la ViaRhôna

3. Connexion de Ruffieux à la ViaRhôna

4. Liaison Conjux-Portout

5. Liaison Chatillon-Portout

7. Liaison Portout-Chanaz

Liaison Chindrieux-Chatillon

- 2. section Stade/Apôtres :

- 6. section Apôtres/lac

— ViaRhôna

..... V63 (liaison bateau et traî entre ViaRhôna et Aix les Bains)



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Tourisme - Contrat "Aménagements nord du Lac - Volet mobilité douce" 2017-2022 avec le département de la Savoie

Date de transmission de l'acte : 16/02/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 16/02/2018

Numéro de l'acte : d2249 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20180208-d2249-DE

Date de décision : 08/02/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Amenagement du territoire